



Votre affiliation au contrat collectif santé obligatoire Mode d'emploi

Effectuer votre parcours d'affiliation au contrat collectif santé obligatoire MGEN Solutions souscrit par votre employeur est une étape indispensable pour profiter pleinement de votre couverture santé collective.

1
Préparez dès à présent votre RIB et votre attestation de droits.

Si vous souhaitez ajouter des bénéficiaires (conjoint et/ou enfant), vous aurez également besoin de leur attestation de droits, téléchargeable sur ameli.fr

2
Vous recevez un email sur votre boîte mail professionnelle ou personnelle avec un lien pour accéder au parcours d'affiliation santé.

3
Vous créez un compte pour vous connecter au parcours d'affiliation santé.

Mémo­ri­sez bien vos identi­fians, ils vous serviront pour vous connecter à votre Espace personnel sécurisé.

4
Vous choisissez si vous souhaitez couvrir également votre conjoint et/ou vos enfants.

5
Vous indiquez votre code organisme pour mettre en place la télétransmission. Vous trouverez ce code sur votre attestation de droits téléchargeable dans votre espace ameli.fr

6
Vous indiquez vos éventuels bénéficiaires conjoint et/ou enfant(s).

7
Vous choisissez, si vous le souhaitez, vos options pour vous et vos éventuels bénéficiaires pour renforcer votre protection santé.

8
Vous renseignez vos informations personnelles, celles des bénéficiaires s'il y en a et vos préférences de contact.

9
Vous renseignez vos coordonnées bancaires pour percevoir vos prestations Santé. Puis, vous finalisez votre affiliation.

MGEN Solutions. On s'engage mutuellement

